**Tous les jours, le Maire de Poitiers préside une cellule de veille en visioconférence à laquelle participe les représentants des groupes d’opposition, les services et la presse.**

**Ce compte-rendu est diffusé à l’ensemble des élus du Conseil Municipal et du Conseil communautaire, et aux députés**

|  |  |
| --- | --- |
| **LES MESURES PRISES PERMETTENT DE CONJUGUER LES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE ET LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITE** | |
| **LA CELLULE INFO VIRUS** | A disposition des citoyens depuis le 16 mars 2020 du lundi au samedi de 8H30 à 18H00  **N° : 05 49 52 35 11** |
| **1/ DEPLACEMENTS** | |
| **LIMITATION DES DEPLACEMENTS** | Depuis le 17 mars 2020 les déplacements sont limités.  Pour tout déplacement l’attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire (par déplacement et par jour)  Une nouvelle attestation existe depuis le 25 mars 2020  **Cette attestation a été mise en ligne sur les sites Ville de Poitiers et GPCu + mise à disposition dans les accueils de l’Hôtel De Ville et Mairies de quartiers depuis le 17 mars 2020.**  **Une aide à la compréhension et au remplissage est systématiquement apportée en cas de besoin.**  *A noter que cette attestation peut être réalisée à la main sur papier libre*  **Cf le décret 2020-293 du 23 mars 2020 applicable au 24 mars 2020 qui détermine les 8 motifs de déplacements (art.3).**    **La loi sur l’état d’urgence, promulguée le 24 mars 2020 permet la verbalisation pour ce type d’infraction par la Police Municipale.** |
| **COUVRE-FEU POITIERS** | A la demande du Maire et après accord de Mme La Préfète un couvre-feu est mis en place sur l’ensemble de la commune de Poitiers à compter du mardi 24 mars 2020 de 22h00 à 5h00 du matin.  Les Maires des communes de Fontaine le Comte, Saint Benoit, Biard et Buxerolles ont également demandé ce couvre-feu de 22H00 à 5H00. |
| **VITALIS** | Les transports en communs fonctionnent.  Pour des raisons sanitaires il n’y a plus de vente directe de ticket dans les bus.  Les montées et les descentes des bus se font par le milieu ou l’arrière des bus.  **Règles à partir du 23 mars 2020 :**  La régie des transports poitevins annonce que " du lundi au vendredi, les lignes régulières 1 à 31 circuleront suivant **de nouveaux horaires** permettant de se déplacer entre 6 h 30 et 21 h. **Les lignes desservant le CHU proposeront une amplitude supérieure** ". Jusqu'à présent, Vitalis appliquait les horaires de vacances scolaires. Le service **flex’e-bus est maintenu uniquement pour les lignes 10, 13 et 27.**  Pour consulter les horaires adaptés à la situation de confinement, il **ne faut pas " utiliser le calculateur d'itinéraire ".** Ils sont consultables sur [vitalis-poitiers.fr](https://www.vitalis-poitiers.fr/lignes-et-horaires/), ou sur l'application mobile (fiche horaire). Une fois la ligne de bus sélectionnée, les nouveaux horaires sont d'ores et déjà **disponibles au téléchargement.**  De plus :   * La ligne O et les navettes Citadine et TER + bus circuleront suivant les horaires habituels. * Le service Handibus circulera normalement. * Le samedi, les lignes régulières 1 à 31 circuleront suivant les horaires habituels. * Les lignes A, B, C, D et E du dimanche circuleront suivant les horaires habituels. * Les lignes 1 Express et les lignes scolaires (S) ne circuleront pas. * **Les lignes N2A, N2B, N3, N11 ne circuleront pas du tout.**   **​Ce dispositif restera en place jusqu'à nouvel ordre.**  **Point sur la fréquentation :**  En moyenne 3 voyageurs par bus.  Sur les lignes les plus importantes 1, 2 et 3 : 10 à 15 personnes en moyenne.  3000 validations sont enregistrées par jour.  1 offre Flex’e bus est développé notamment pour le personnel de santé (ex du personnel travaillant à l’EHPAD de Mignaloux).  Handibus : 5 à 6 personnes bénéficient de ce service. |
| **ACCUEILS DES PUBLICS MAIRIE / ECOLES / CRECHES / CLSH** | |
| **ACCUEIL DE L’HOTEL DE VILLE ET MAIRIES DE QUARTIERS POITIERS** | Ces accueils sont ouverts sur les horaires habituels (fermeture entre 12h30 et 13h30). |
| **ECOLES** | Les écoles, via l’Education Nationale, accueillent depuis le 16 mars 2020 les enfants des personnels dont la liste est déterminée par le Ministère des Solidarités et de la Santé. A cette liste sont ajoutés les enfants des personnels des forces de sécurité et des pompiers.  La Ville de Poitiers a mis en place les accueils périscolaires sur les horaires habituels et fournit les déjeuners. Une limite de 10 enfants par groupe est mise en place.   |  |  | | --- | --- | | Regroupement | Ecoles | | P. Blet Elémentaire | Elémentaires P. Blet - D. Allard/Jules Ferry - P. Bert | | P. Blet Maternelle | Maternelles P. Blet - les Minimes – Renaudot- Porte de Paris | | Bouloux Elémentaire | Elémentaires Bouloux - Brassens | | La Licorne Maternelle | Maternelles La Licorne - Brassens | | Andersen Elémentaire | GS Daudet – Perrault - Andersen | | Pablo Neruda Maternelle | GS Pablo Neruda – Micromégas - Breuil Mingot | | Saint Exupéry Elémentaire | Elémentaires St Exupéry – Coligny – Pagnol – Pérochon - T. Lainé - Brel | | Evariste Galois Maternelle | Maternelles E. Galois – Pagnol – Pérochon – Pasteur - Petit Tour | | Condorcet Elémentaire | Elémentaires Condorcet - Grange St Pierre – Mermoz - Montmidi | | Condorcet Maternelle | Maternelles Condorcet - Grange St Pierre – Mermoz – Montmidi – P. Fort |   **Pour les week-end à compter du samedi 21 mars 2020 :**  En cas de besoin, mise en place d’un accueil sur le groupe scolaire Saint Exupéry pour les enfants des personnels concernés.  **La continuité pédagogique : une priorité**  Depuis la fermeture des écoles le Rectorat se charge du lien avec les familles notamment à travers les besoins logistiques et éducatifs.  Une continuité pédagogique est mise en place pour maintenir un contact régulier entre les élèves et les enseignants.  Pour les familles qui n’ont pas les moyens nécessaires de suivre à distance, il est indiqué que des envois postaux peuvent être réalisés par l’Education nationale (négociation en cours au niveau du Ministère avec les services de la Poste). A noter que des enseignants font également de la distribution à domicile (dans les boîtes aux lettres.  Les Maisons de quartiers vont également le faire (en lien avec les directeurs d’écoles).  La question de l’accès à l’outil numérique est primordiale. Mais, au-delà de l’accès au numérique les questions de la connexion et de la compétence par rapport à l’utilisation sont très importantes.  **La collectivité avait proposé de mettre à disposition des locaux équipés d’outils numériques afin d’accueillir et d’accompagner de très petits groupes.** A ce stade, le rectorat n’est pas favorable à cette proposition.  Les agents en charge du Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville de Poitiers et l’ADSEA sont également informés des situations sensibles.  Toutes les informations PRE, ADSEA, Rectorat, Maisons de quartiers sont croisées.  Réunion avec Le Rectorat du 26 mars 2020 :   * Les dispositifs numériques mis en place sur Poitiers : « ma classe à la maison » et l’application ONE via l’Environnement Numérique de Travail mis en place par la Ville de Poitiers * Les enseignants prennent contact avec les familles * Les problématiques :   + Les familles n’ayant pas accès au numérique ou pas la compétence nécessaire pour l’utiliser,   + Les familles qui ne parlent pas la langue   + Les familles qui ne répondent pas à la prise de contact des enseignants * Importance de connaître ces familles de manière exhaustive pour maintenir le lien éducatif (via les enseignants, la liste du PRE l’ADSEA…).   **Le suivi des enfants en situation de fragilité (psychologique…) : un accompagnement spécifique**  La collectivité a pris contact avec les associations référentes sur ce sujet (UNAFAM 86, UNAPEI 86…) |
| **CRECHES**  **GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR LE CCAS DE POITIERS** | Depuis le 16 mars 2020, un accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels concernés est mis en place.  La priorité a été donnée à :   * L’accueil chez des assistantes maternelles salariées du CCAS de Poitiers avec une limitation à 3 enfants accueillis par assistante. * Une micro-crèche a également été ouverte : Les Lutins (Gibauderie).   Au 27 mars 2020 il reste 30 places disponibles chez les assistantes maternelles salariées du CCAS et 2 dans la micro-crèche Les Lutins.  En cas de nécessité d’autres micro-crèches pourront être ouvertes.  Depuis, le samedi 21 mars 2020 le CCAS propose des places en micro-crèche pour le WE. Des demandes viennent d’arriver pour le WE du 4 avril notamment du personnel du CHU :  Mise en place d’un accueil sur deux crèches :   * Les Lutins (Gibauderie) * Court’ Echelle (Beaulieu)   Si nécessaire une troisième structure pourra être ouverte.  Le lundi 30 mars 2020, le CCAS ouvre 5 places à la Crèche Frimousse pour permettre d’accueillir les après-midi, des enfants de certaines familles suivies par le CHL. Le psychologue du CCAS sera présent.  Cela permet de soulager certaines familles sur des demi-journées. |
| **MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE LUSIGNAN** | La MSAP de Lusignan reste ouverte aux horaires habituels.  Les usagers peuvent bénéficier, gratuitement, d’un téléphone fixe, d’un poste informatique connecté à l’internet, d’une imprimante et d’un scanner pour numériser des documents.  Un agent de Grand Poitiers accompagne les usagers dans l’utilisation des équipements mis à leur disposition et pour la création d’un compte de messagerie leur permettant de rester en contact avec leurs proches. |
| **Etablissements d’accueil des jeunes enfants Communautaires** | les établissements sont très peu sollicités. Les familles sont orientées par les RAM vers les assistantes maternelles. Les équipes restent mobilisées pour accueillir des enfants de parents de soignants (et autres professionnels réquisitionnés). |
| **ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES** | L’accueil de loisirs de Chauvigny est ouvert pour les enfants des personnels dont la liste est déterminée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.  L’accueil de loisirs de Sèvres Anxaumont, géré par la Ligue de l’Enseignement, est fermé. Toutefois, si des enfants relevant de cet ALSH avaient besoin d’une garde ils seraient accueillis sur l’ALSH de Chauvigny. |
| **ACTION ET AIDE SOCIALE** | |
| **INTERVENTIONS A DOMICILE DU CCAS** | Ces interventions sont maintenues dans la plupart des cas avec une priorité donnée aux soins et à la santé. |
| **EHPAD** | Les visites ne sont pas autorisées.  Les EHPAD du CCAS de Poitiers sont organisés de manière à respecter des conditions sanitaires optimales pour tous les résidents. |
| **MAISONS DE QUARTIERS ET LIEN SOCIAL SUR LES QUARTIERS** | Un lien permanent est réalisé avec les Maisons de quartiers et les différentes structures associatives intervenant sur les quartiers en matière d’aide et de lien social pour maintenir les liens indispensables, une veille est organisée.  Les maisons de quartiers ont mis en place des contacts téléphoniques réguliers.  Les priorités sont les suivantes :   * + Les aides alimentaires : en lien avec le CCAS les MQ recensent les besoins en bénévoles et les propositions de bénévolat (la cellule infovirus qui reçoit des propositions les transmet au CCAS).   Pour les aides alimentaires, le CCAS peut attribuer des chèques services.   * + L’aide à la réalisation de courses (cf infra)   + Le lien de proximité et la pédagogie   + La mise à disposition des attestations   + Les aides administratives   Les propositions d’organisation et de mutualisation des Maisons de quartiers :   * Organisation de présences physiques sur les quartiers : importance de cette présence physique pour notamment faire de la pédagogie.   Explication pédagogique sur les raisons du confinement et repérage des situations à problèmes.  Cette présence débutera le lundi 30 mars 3 fois par semaine (lundi / mercredi / vendredi) de 17h à 19h : un point sera réalisé à chaque fois à l’issue.  Une 30aine de personnels professionnels est mobilisé. Ces professionnels ont été équipés.  Un document réalisé par les Maisons de Quartiers explique le déroulement des opérations tel qu’il est prévu par les maisons de quartier.   * Organisation mutualisée pour les aides auprès des enfants et des familles (médiation / prévention) : sur des situations non gérables à distance.   Ces interventions se font dans le strict respect des consignes sanitaires.  L’ ADSEA : une veille quotidienne est réalisée.  12 éducateurs de l’ADSEA sont en télétravail (250 contacts journaliers). |
| **CELLULE DE VEILLE POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES**  **05 49 30 81 12** | **Ouverte depuis le 5 mars 2020**  **Ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 17h30**  Au 27 mars 2020, 300 personnes sont suivies et accompagnées par la cellule.  En fonction des besoins des personnes un contact est réalisé quotidiennement ou de manière hebdomadaire.  Un accompagnement particulier est fait pour les courses de ces personnes (via le CIF-SP et Bien vieillir aux 3 Cités notamment). |
| **EPICERIES SOLIDAIRES**  **ET**  **DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES** | 4 épiceries sociales sur la Ville de Poitiers sont ouvertes.  La Banque Alimentaire se préoccupe du réapprovisionnement en produits frais.  La Police municipale veille particulièrement à ces sites afin que les consignes sanitaires et de sécurité soient respectées. A ce stade aucun débordement n’a été constaté.  La collectivité fournit à ces épiceries ainsi qu’aux structures associatives qui en ont eu besoin le matériel de protection nécessaire.  La Croix rouge continue ses distributions alimentaires.  Les Restos du cœur reprennent leur distribution alimentaire la semaine prochaine (à partir du 2 avril) |
| **ORGANISATION DE L’ACTION ET DE L’AIDE SOCIALE NOTAMMENT EN LIEN AVEC LE CCAS** | Portage de repas du CCAS : actuellement 200 personnes bénéficient de ce service.  Concernant la prescription de secours alimentaires :   * Le CCAS va adresser ses secours grâce à un système de chèque service envoyés par voie postale après instructions des situations par les travailleurs sociaux du CCAS ou adressés par d’autres organismes. Les premiers envois débuteront mardi 24 mars. * Le Secours catholique travaille de son côté pour mettre en place un système identique   Concernant le suivi des domiciliations :   * Au CCAS : les entretiens de domiciliation s’effectuent par téléphone pour assurer la continuité des droits, les attestations sont envoyées par mail quand la personnes dispose d’une adresse mail ou elle se fera sur rdv à compter de mercredi prochain dans un espace sécurisé aménagé par le CCAS. Des rdv s’organiseront également pour la remise des courriers. * Le secours catholique s’organise également pour poursuive la domiciliation * La Croix Rouge continue aux horaires habituels.   Concernant l’hébergement :   * Le CHUS Croix Rouge des Couronneries a été complété par la réquisition de l’ Auberge de jeunesse * L’Etat a identifié un centre de desserrement pour les personnes sans hébergement malades (qui ne nécessitent pas d’hospitalisation) qui est l’Hôtel IBIS Budget de Poitiers Sud. L’approvisionnement des repas (pour 30 personnes par jour environ) sera réalisé par la restauration collective de la Ville. Une équipe soignante du CHU sera présente.   Pour les personnes sans hébergement et/ou démunis :   * Les maraudes de la Croix Rouge s’intensifient (avec éventuellement de la remise de denrées alimentaires) * La question de l’accès à des douches et sanitaires a été abordée avec l’Etat pour les personnes en errance :   La collectivité a mis disposition deux gymnases : possibilité de douches, de se restaurer et accompagnement social :  Dans un premier temps le gymnase des Ecossais s’est ouvert le lundi du 30 mars 2020 (coordination par la Croix Rouge)  Puis, en fonction des besoins, le gymnase Aliénor d’Aquitaine pourra être également mis à disposition.  Le Relais Georges Charbonnier est ouvert pour les visites médicales uniquement et sur RDV.  A signaler enfin que le CCAS appelle très régulièrement les personnes repérées comme les plus vulnérables par le service action sociale (à l’image de ce qui est mis en place pour les personnes âgées) |
| **AIDES AUX COURSES POUR LES PERSONNES FRAGILES** | Le CCAS s’appuie sur les structures existantes qui connaissent bien les mécanismes et qui fonctionnent très bien :   * Le CIF-SP * Bien vieillir aux Trois Cités   Tous les appels reçus sur ce sujet à la cellule infovirus sont transmis immédiatement au CCAS qui se charge de proposer une solution en lien avec ces structures. |
| **GENS DU VOYAGE** | Suivi par Grand Poitiers via L’ADAPGV 86 et Hacienda.  Suspicion d’un cas de patient infecté par le Corona sur l’aire de Fontaine le Comte.  L’ARS devrait réaliser le dépistage de tous les voyageurs présents sur l’aire concernée. |
| **SANS ABRIS** | L’auberge de jeunesse a été réquisitionnée pour permettre l’accueil des sans-abris. |
| **VIOLENCES INTRA FAMILIALES** | La direction Prévention – Tranquillité Publique est en lien quotidiennement avec toutes les structures partenaires sur le territoire (ADSEA, protection de l’enfance, violence faites aux femmes, CIDFF…).  Un suivi quotidien est réalisé.  Les travailleurs sociaux du commissariat sont également disponibles: 06 83 15 74 81  Le 3919 est opérationnel.  Le 115 est mobilisé pour des accueils d’urgence.  Angélique SANCHEZ a mis en place une fiche réflexe : comment agir au cas où nous aurions des appels.  Mme Sanchez a fait un point avec les différentes structures :  L’activité du CIDFF est habituelle 5 à 6 appels par jours. Lors de la première semaine de confinement, les appels faisaient part de tensions mais pas de violences importantes. Durant cette deuxième semaine de confinement, les appels concernaient des situations beaucoup plus complexes. Une femme a été contrainte de quitter son domicile cette semaine (solution d’hébergement trouvée par la victime).  Madame Lamarche, Déléguée à l’égalité Homme/Femme et aux violences faites aux femmes de la DDCS, a contacté M. LACOTTE, Substitut du Procureur qui lui a fait que les violences conjugales étaient parmi les faits prioritaires pour lesquels la justice pénale fonctionne.  Organisation de l’Aide Sociale à l’Enfance :  Il ressort que le Conseil Départemental ne souhaite pas organiser d’accueil de jour ponctuel. Cet accueil ponctuel n’existant pas habituellement, le Conseil Départemental n’envisage pas d’organiser une telle action durant le confinement.  Il considère, de plus, que cela contreviendrait aux consignes gouvernementales de confinement.  Cependant, si une situation venait à se complexifier, il sera toujours possible de prononcer un placement judiciaire pour la durée totale du confinement.  L’Aide Sociale à l’Enfance a fermé tous les accueils de jour. Pour les enfants placés, ces derniers sont confinés dans leur structure d’hébergement. Les visites parentales sont suspendues ainsi que les mesures éducatives dites légères. Pour les familles nécessitant un soutien éducatif important, l’accompagnement se fait par téléphone quotidiennement. Un psychologue de la PMI est également disponible pour les familles.  Depuis le début du confinement, l’activité de l’ASE est relativement calme. Très peu d’appels au 119 « Enfance en danger ».  Objectif d’une demande d’organisation d’un accueil de jour ponctuel :  Cet accueil de jour ponctuel sur des demi-journées permettrait aux enfants des familles, dont les mesures légères d’accompagnement éducatif ont été suspendues ou rencontrant de fortes tensions sans nécessité de placement, de bénéficier d’un temps d’accueil physique en groupe restreint. Ce temps serait propice à un apaisement des tensions familiales évitant ainsi la complexification des situations et un placement judiciaire de l’enfant.  Si un tel accueil ponctuel n’existe pas habituellement, la période de confinement pourrait justifier qu’il puisse être organisé, à l’instar, de l’accueil de jour ponctuel mis en place par le CCAS en lien avec le CHL pour les enfants atteints de handicap mental et dont les familles ont exprimé le besoin. |
| **ECONOMIE / ENTREPRISES** | |
| **COMMERCES ALIMENTAIRES** | Le Maire va transmettre à tous les commerces alimentaires un courrier dans lequel il rappelle le partenariat possible avec les producteurs locaux et précise les préconisations pour répondre au double enjeu de continuité et de protection de chacun. |
| **ECONOMIE** | Le Maire-Président est en lien permanent avec les acteurs économiques et les Chambres Consulaires  Concernant la collectivité :   * les paiements de factures sont réalisés via une procédure simplifiée permettant aux entreprises d’être payées très rapidement * tous les chantiers indispensables à la sécurité et la santé sont maintenus. Les autres sont suspendus et le paiement des travaux réalisés sera fait dans les plus brefs délais. |
|  | |
| **DISPOSITIFS** | |
| **SOUTIEN PSYCHLOGIQUE MIS EN PLACE PAR LE CHL** | Depuis le 23 mars 2020 :   * Ouverture d’une ligne téléphonique spécifique dédiée aux personnels de santé (soignants et administratifs).   Depuis le 28 mars 2020 : mise en place d’une ligne et d’un mail pour les usagers : |
| **PLATEFORME D’ECHANGES** | La plateforme « je participe » de Grand Poitiers met en place 2 dispositifs :  **DISPOSITIF 1 : Solidarité entre Poitevins : ouvert le samedi 28 mars 2020)**   * 2 types de proposition :   + Je souhaite aider   + J’ai besoin d’aide   Sans, bien entendu, se substituer aux professionnels et aux structures associatives.  **DISPOSITIF 2 : Commerçants alimentaires de proximité et Producteurs locaux : ouvert le mardi 31 mars 2020**   * Annuaire de tous les commerces alimentaires et producteurs locaux avec un système de géolocalisation * Liste des commerces alimentaires et des producteurs locaux (qui le souhaitent) et qui proposent un service de livraison (mise en relation clients – commerces/ producteurs locaux)   Pour ces deux dispositifs un système de modération est mis en place.  Ils pourront être relayés par les Mairies de GPCu, par Ekidom… |
| **POLICE MUNICIPALE** | Les policiers municipaux et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont mobilisés notamment pour assurer un lien de proximité et de tranquillité dans tous les quartiers de Poitiers.  L’amplitude horaire est de 7h45 à 20h00 du lundi au samedi et de 7h45 à 15h30 le dimanche. |
| **SUIVI AVEC LA POLICE NATIONALE** | Tous les jours Le Maire fait le point avec les services de Police |
| **PARCS PUBLICS** | Fermeture de tous les parcs publics dès le 22 mars 2020 au soir. |
| **STATIONNEMENT RESIDENTS** | Le paiement du stationnement résidentiel est suspendu jusqu’à nouvel ordre. |
| **PAIEMENT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE** | Tous les contrôles sont suspendus sauf stationnement gênant et le stationnement sur les places handicapées.  A voir pour prise d’un arrêté qui suspendra l’obligation de paiement. |
| **PARKINGS PUBLICS** | Suspension du paiement à compter du 23 mars 2020  Au 27 mars 2020 : aucun disfonctionnement constatés (des places disponibles sans pb) |
| **RAMASSAGE DES DECHETS** | * Ordures ménagères : ramassage assuré (1 fois sur 2 pour les habitations avec containers) * Tri : plus de ramassage à compter du 23/03/2020   Toutes les informations détaillées sont mises sur le site internet de GPCu |
| **CAP SUR LE VELO** | * Pas de nouvelle location (sauf besoin urgent et notamment pour le personnel soignant) * Si besoin de réparation urgent : se fait sur RDV |
| **TERRASSES** | Suspension des droits de terrasses à compter du 16 mars 2020 |
| **DECHETTERIES GPCu** | Les déchetteries sont fermées depuis le 18 mars 2020 à 12h00. |
| **INSTRUCTION DROITS DES SOLS** | N’est plus assuré depuis le 18 mars 2020. |
| **HYGIENE PUBLIQUE** | Un technicien est mobilisable à tous moments en cas d’urgence.  La prise en charge des animaux errants est maintenue (sauf pour les chats)  Le ramassage des animaux morts est assuré.  La Société avec laquelle la collectivité travaille pour la dératisation assure son service en cas de besoin |
| **MASQUES** | Des masques ont été distribués le 23 mars 2020 avec l’accord de l’Agence Régionale de Santé :   * Au CHU (16 000 masques FFP2 périmés et 100 000 masques chirurgicaux) * Au 69 pharmacies de GPCu pour distribution aux professions libérales de santé |
| **CIMETIERES** | A compter du 18 mars 2020 à 12h00 :   * Les cérémonies d’enterrement sont maintenues avec une limitation à 10 personnes parmi les proches (les professionnels ne sont pas comptabilisés dans ces 10) * Pour le reste les cimetières sont fermés. |
| **LA POSTE** | Information transmise par La Poste     * **A partir du 30 mars, ce service de distribution et de collecte des boites à lettres sera assuré les mercredi, jeudi et vendredi.** * **Le** **passage quotidien pour les services de proximité est maintenu** : portage de repas aux seniors, le portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants.     Concernant les bureaux de poste  Nous avons ouverts 4 bureaux supplémentaires cette semaine :  Loudun, Poitiers-Libération, Poitiers-Beaulieu, Poitiers-Couronneries (depuis ce matin)  La **liste des bureaux ouverts** est actualisée :  CHATELLERAULT BLOSSAC  CHAUVIGNY  GENCAY  JAUNAY CLAN  MONTMORILLON BP  NEUVILLE DE POITOU  VIVONNE  POITIERS HOTEL DE VILLE (adresse : 21 RUE DES ECOSSAIS) ; POITIERS BEAULIEU (adresse : 2 RUE GAY LUSSAC) ;  POITIERS-LIBERATION (adresse : 91 avenue du 8mai1945) ; POITIERS COURONNERIES (adresse : 2 PLACE DE COIMBRA). |
| **COMMUNIQUE DU SDIS 86** | Le SDIS 86 a réalisé un communiqué sur l’emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le contexte de crise sanitaire |
| **LES MARCHES ALIMENTAIRES** | Les marchés couverts et de plein air sont suspendus à compter du 23 mars 2020. |
| **TRAVAIL AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX** | Les dispositifs :  **Une plateforme dédiée aux commerces alimentaire de proximité de Grand Poitiers sera ouverte le mardi 31 mars.**  Cette plateforme a pour vocation de donner une information aux consommateurs sur les commerces alimentaires ouverts ou qui proposent un service de livraison durant la période de confinement. Les horaires d’ouverture et les conditions de livraison seront indiqués, ainsi que les coordonnées des commerces, afin que les consommateurs de Grand Poitiers puissent trouver un commerce alimentaire près de chez eux et prendre contact avec les commerçants. Cette plateforme permet également de soutenir les producteurs de denrées alimentaires en circuit court qui proposent un service de livraison pendant le confinement.  Un grand nombre de commerçants et producteurs de Grand Poitiers sont contactés par les services de Grand Poitiers pour savoir s’ils sont intéressés par cet annuaire. Les autres pourront demander leur inscription sur la plateforme en adressant une présentation de leurs conditions d’ouverture et de livraison en contactant les services de Grand Poitiers, à l’adresse suivante :  [dg.politiques.territoriales@grandpoitiers.fr](mailto:dg.politiques.territoriales@grandpoitiers.fr)  **Les producteurs en circuit court mobilisés pour l’approvisionnement des épiceries sociales et solidaires**  Près de 130 commerçants et producteurs ont été contactés la semaine dernière par les services de Grand Poitiers. La Ville de Poitiers a acheté une partie de leurs invendus pour l’approvisionnement des épiceries sociales et solidaires, dont les besoins ont été rapidement pourvus. Pour approvisionner les épiceries sociales et solidaires dans les jours à venir, le CAPEE (Comité des Alternatives Poitevines pour l’Emploi et l’Entraide) centralise les commandes des épiceries sociales et solidaires et la Ville de Poitiers achètera des denrées auprès des producteurs en circuit court. Les producteurs intéressés peuvent faire connaître au CAPEE les produits disponibles, leurs conditions tarifaires et leurs conditions de livraisons : [alimentation.solidaire@capee.fr](mailto:alimentation.solidaire@capee.fr) |
| **ORGANISATION INTERNE / PCA** | |
| **ORGANISATION COLLECTIVITE** | La collectivité a activé son Plan de Continuité d’Activités pour assurer les missions indispensables à la vie des Citoyens : plus de 500 agents sont mobilisés chaque jour en présentiel ou en télétravail.  Les autres agents qui ne sont pas en Autorisation Spéciale d’Absence pour raison de santé ou maladie chronique ou fragilité de santé sont, pour ceux pour lesquels cela est possible, en télétravail. |